

STRASBOURG Suralcoolisation sur la voie publique Un plan en huit points



Infographie DNA

Le maire de Strasbourg prendra, d'ici trois semaines, un arrêté anti-alcool pour le centre-ville de Strasbourg, assorti de sept autres mesures pour tenter de contrer de nouvelles pratiques dangereuses et sources de nuisances.

Tags

Edition de Strasbourg

- Ville de Strasbourg
- Strasbourg

Société

- Addiction
- Délinquance

Actualité

- A la Une

Notez l'article

« Métropole européenne, ville dynamique et étudiante », Strasbourg a, forcément, une vie nocturne. Au centre, cette vie nocturne prend des proportions, en densité et en grammes d'alcoolémie par litre de sang, parfois fort problématiques. « Notre démarche consiste à retrouver un point d'équilibre entre cette animation de cœur de ville et la qualité de vie à laquelle les habitants du même secteur ont droit », résume Olivier Bitz, adjoint au maire en charge des questions de sécurité. D'où le plan d'actions « complet » qui sera présenté officiellement ce mardi.

Contraventions et prévention

L'adjoint précise que ledit plan ne cible pas exclusivement les établissements de nuit : « Sauf exception, ils ont mis très souvent des moyens humains et techniques en œuvre pour éviter les nuisances que peut générer leur activité ». Et tient à faire savoir : « Nous n'avons pas commencé à traiter ces questions hier. Des mesures existent, elles seront poursuivies ou renforcées et s'intègrent complètement dans le plan nouveau ».

L'exemple le plus marquant pour Olivier Bitz est la possibilité récente de verbaliser directement les contrevenants en cas de tapage nocturne, à domicile ou sur la voie publique. « 77 de ces timbres-amendes ont été rédigés par la police municipale depuis avril dernier, et sont certainement plus dissuasifs que le seul rappel à la loi », estime l'adjoint.

Pour ce qui est du plan d'actions validé par le maire, la mesure qui marquera le plus les esprits est évidemment un arrêté municipal d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique, qui sera signé d'ici fin octobre.

Cet arrêté a un périmètre (voir notre infographie) englobant l'ellipse insulaire, une partie de la Krutenau et une partie du secteur de la gare. Les horaires d'application seront nocturnes, au moins entre 21 h (en été, 22 h en hiver) et 5 h du matin. Il n'est pas exclu qu'une amplitude plus grande encore soit décidée. En pratique, il pourra en coûter jusqu'à 38 € au contrevenant.

Une deuxième mesure sera l'expérimentation de détection de niveaux sonores hors normes par des sonomètres directement reliés aux locaux de la police municipale. Ce volet « bruit » s'accompagnera du travail d'une équipe de prévention qui sera active du jeudi au samedi toutes les semaines sur les sites posant problème. « Cette prévention se fera sur le même principe que nos opérations au moment des concerts et grands événements festifs », souligne Olivier Bitz.

60 opérations conjointes entre la police municipale et la nationale ont eu lieu cet été au centre-ville. Il s'agissait de contrôles d'épiceries ou de débits de boissons au regard de la législation sur la vente d'alcool, en l'occurrence assez complexe pour être rappelée avec insistance. Ces opérations seront renforcées.

Lieux sensibles

Un quatrième chapitre du plan va s'occuper de « prévention situationnelle ». En clair, sur des lieux de passage ou de stagnation identifiés comme « sensibles », on pourra rajouter de l'éclairage public, de la vidéoprotection (de manière ponctuelle) où il convient de limiter les accès à risques (escalades d'immeubles, sauts depuis des ponts, ...).

En point cinq, la municipalité va renforcer également « l'offre de propreté urbaine » au travers d'actions spécifiques.

Les volets 6 et 7 du plan concernent la prévention et l'aspect santé du problème. Ils seront développés par le docteur Feltz, conseiller municipal en charge de ces questions. Un label « soirées responsables » avec une demi-journée de formation à l'attention des structures demandant une autorisation de vente d'alcool lors de fêtes figurera dans cette boîte à outils. Tout comme une formule (à définir) d'accompagnement des personnes ayant été victimes d'un coma éthylique, au-delà de l'accident.

« Toutes ces lignes d'action seront suivies et évaluées en termes quantitatifs et qualitatifs », termine l'adjoint pour annoncer le huitième axe de travail. « Il faut à tout prix que nous restions réactifs par rapport à l'évolution des comportements que nous allons probablement occasionner ».

A lire aussi

repères